

**EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM**

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 23/03/2026

Nombre de conseillers élus	:	15
Nombre de conseillers en fonction	:	15
Nombre de conseillers présents	:	15
Qui ont pris part à la délibération	:	15
Le quorum fixé à 8 élus est atteint		

Le conseil municipal s'est réuni le **20 mars 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, BANNIER-COLLIGNON Florence, BELLOT Chloé, CAVALLERO Véronique, HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic, ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Néant

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Bernadette MEHLINGER.

Objet : 1 – Approbation de la dernière réunion du conseil municipal

Monsieur le maire soumet au vote le projet de procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la réunion du 02 mars 2026.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 23 mars 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 23 mars 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :



La secrétaire de séance, Bernadette MEHLINGER

Bernadette Mehlinger

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 23/03/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 15
Nombre de conseillers présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 15
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **20 mars 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, BANNIER-COLLIGNON Florence, BELLOT Chloé, CAVALLERO Véronique, HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic, ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Néant

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Bernadette MEHLINGER.

Objet : 2026-03-20-2 – Indemnités de fonction des adjoints

Le Maire informe l'assemblée que les dispositions de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 et l'article 5 de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 selon lesquelles l'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au taux maximum (article L.2123-23 du Code des Collectivités Territoriales).

Pour les adjoints, une décision fixant le taux de l'indemnité doit être prise (article L.2123-24 du CGCT). Cette décision ne peut être rétroactive.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant que la commune compte plus de 500 habitants, le taux maximum pour l'indemnité d'adjoint est fixé à 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Décide de fixer à compter du 20 mars 2026, le montant des indemnités de fonction des adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux comme suit :

- 1^{er} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

La présente décision n'est valable que pour la durée du mandat des conseillers en fonction. Elle devra être reconduite lors de chaque renouvellement du conseil municipal.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)

(En application de l'article L 2123-20-1 III du CGCT)

POPULATION (totale au dernier recensement) 564 habitants**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)**Indemnité maximale du maire + indemnités maximales des adjoints (nombre théorique) :
44,3 % de l'indice brut 1027 + 4 x 11,77 % de l'indice brut 1027 = 91,38 %**II - INDEMNITES ALLOUEES**

Fonction des bénéficiaires	% de l'indice 1015
1er adjoint :	11,77
2è adjoint :	11,77
3è adjoint :	11,77
TOTAL	35,31

Total des indemnités effectivement alloués (maire, adjoints et conseillers municipaux) : 79,61 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, inférieur au plafond légal de l'enveloppe indemnitaire globale.

Fait et délibéré à Lixheim, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire par publication le 23 mars 2026 et transmission à la sous-préfecture.

Pour extrait conforme,
Lixheim, le 23 mars 2026

Le Maire, Christian UNTEREINER :

La secrétaire de séance, Bernadette MEHLINGER



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIXHEIM

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 23/03/2026

Nombre de conseillers élus	: 15
Nombre de conseillers en fonction	: 15
Nombre de conseillers présents	: 15
Qui ont pris part à la délibération	: 15
Le quorum fixé à 8 élus est atteint	

Le conseil municipal s'est réuni le **20 mars 2026**, sous la présidence de
Monsieur UNTEREINER Christian, Maire :

Membres présents : Mmes MEHLINGER Bernadette, ADAM Audrey, BANNIER-COLLIGNON Florence, BELLOT Chloé, CAVALLERO Véronique, HAUSKNECHT Stéphanie, LESQUIR Valérie et TOURNISSOUX Emilie, MM. MEHLINGER Jean Paul, LEOPOLD Vincent, BRINETTE Vincent, MAZERAND Ludovic, ORTH Christian et SCHREINER Mathieu.

Membres absents excusés : Néant

Membres absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Bernadette MEHLINGER.

Objet : 2026-03-20-3 – Election des délégués du syndicat des eaux de Wintersbourg

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2008-DRCLAJ/1-045 en date du 11 septembre 2008 portant modification des statuts et transformation en syndicat à la carte du Syndicat des Eaux de Wintersbourg, Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, (Il convient de procéder à l'élection des deux délégués titulaires, puis à l'élection du délégué suppléant selon les mêmes modalités)

ELECTION DU PREMIER DELEGUE TITULAIRE

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	: 15
À déduire (<i>bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante</i>)	: 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	: 15
Majorité absolue	: 8

Ont obtenu :

– M. UNTEREINER Christian, 15 voix (*quinze voix*)

M. UNTEREINER Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

